

Référence: ICC-ASP/18/OS/40

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États observateurs et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/18/S/08 du 8 mars 2019, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États observateurs, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la dix-huitième session de l'Assemblée, prévue à La Haye du 2 au 7 décembre 2019, soient soumis bien à l'avance afin de faciliter les travaux de l'Assemblée.

La communication adressée par l'État observateur devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, pour la dix-huitième session.

Les communications doivent être envoyées au du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays-Bas. Des copies peuvent aussi être envoyées par télécopieur (+31(0)70 515 8376) ou par courriel (asp@icc-cpi.int). À partir du 2 décembre 2019, toutes les communications pour la dix-huitième session doivent être remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la session.

Des informations complémentaires concernant l'enregistrement pour la dix-huitième session peuvent être consultées sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 25 avril 2019

